

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laurence-briere-labbe-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/74ac89e32974fec3efe0076d>

Date d'obtention : 2026-03-18 18:22:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un cas de sextage est identifié par l'école, une prise en charge conjointe avec le service de police est amorcée immédiatement, souvent dans un délai de 24h.

La police et l'école évaluent si l'acte est impulsif ou malveillant/récidiviste.

Si l'acte est impulsif, il y aura une rencontre des jeunes impliqués et de leurs parents au poste de police et une sensibilisation aux conséquences légales.

Si l'acte est malveillant ou qu'il y a récidive, une enquête criminelle complète est menée, pouvant mener à des poursuites judiciaires.

C'est une approche bienveillante qui assure la sécurité et le soutien des victimes mineures tout au long du processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

C'est un travail de collaboration entre le service de police et le milieu scolaire et qu'il existe différents types de situation de sextage.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de l'incident et confiscation des appareils s'il y a lieu